

DÉLIBÉRATION n°2026-03-20-03

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2026	L'an deux mil six le vingt mars à dix-neuf heures trente minutes,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 25</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 2</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, MARTINO Jean-Luc, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, HERGAS Jasmine, GATSCHINE Jean, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, THIEBAUD Romain, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, MANGE Florence, LAFORGE Chantal, FEBVAY Cédric, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva. <i>Étaient représentés :</i> VEDRINE Sandrine, LABOUREY Cloé.
OBJET : <i>Création de Poste d'adjoints - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire</i>	<i>Procurations données :</i> VEDRINE Sandrine a donné procuration à EMONIN Ghislaine, LABOUREY Cloé a donné procuration à GATSCHINE Jean. <i>Absent :</i>
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	SANDRI Maeva est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2 ;

Considérant qu'en application de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire appelés à siéger, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune de Bavans est de 27 membres ;

Considérant que le nombre maximum d'adjoints autorisé est fixé à 8 adjoints ;

Le nombre des adjoints au maire est fixé à 5.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Fait à Bavans, le 20/03/2026

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

ID : 025-212500482-20260320-DELIB2026032003-DE



Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.